

## **Réunion du Conseil Municipal De la commune de CRESSONSACQ**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 10

Convocation du 08/02/2021

Réunion du lundi 15 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 15 février, à 19 h 00 Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Hubert DOISY, Maire

Etaient Présents : Monsieur D'AMBRA Jérémy, Monsieur GRIMAUX Stéphane, Monsieur GROHE Jean-Pierre, Monsieur LAMARRE Michel, Madame LECOINTE Delphine, Monsieur MERMOUX Cédric, Monsieur MORET Régis, Madame PARIGOT Marianne, Madame VEKEMAN Noémie.

Absente excusée : Madame ALEXANDRE Elise

Secrétaire de séance : Madame VEKEMAN Noémie

Le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente ses sincères excuses à Régis MORET. En effet, sur le bulletin municipal de la commune, distribué en janvier, il a été omis de noter le décès de Monsieur MASSY René qui nous a quitté le 11/04/2020. Un flash qui va être distribué prochainement mentionnera le décès.

### **1) DEMISSION EMPLOYE COMMUNAL ET REMPLACEMENT.2020-02-1**

**Démission** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du vol de 18 bouteilles de champagne dans le colis des aînés, la commune a dû se séparer de son employé technique qui a été pris sur le fait. Bien qu'il s'agisse d'une faute lourde et compte tenu de la situation de l'agent, Monsieur le Maire a accepté sa démission et de ce fait, le 31 janvier son contrat de travail s'est arrêté. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et Monsieur le Maire souhaite la retirer une fois les bouteilles de champagne remboursées.

**Recrutement** : Monsieur le Maire et l'adjoint en charge du service technique ont reçu trois candidats afin de procéder au recrutement d'un nouvel agent technique. A la suite des entretiens, le candidat retenu est Benjamin SZEWCZYK et il est actuellement à l'essai pour un mois, par le biais de l'AITT. Si le résultat de ce recrutement est satisfaisant, un contrat PEC d'une durée de 6 mois sera signé en accord avec le pôle-emploi, ce qui permettra de récupérer une partie des salaires versés durant cette période.

### **2) SECRETARIAT.2020-02-2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la secrétaire de mairie prendra en 2025 ou 2026 sa retraite. Son emploi du temps est fort chargé et afin de l'alléger, un recrutement est en cours. Une période de formation équivalente approximativement à 3 heures hebdomadaire serait mis en place sur une durée de 3 mois environ et ensuite les deux secrétaires se partageront les 14 heures hebdomadaire. Madame AMORY effectuera les horaires du lundi et la nouvelle secrétaire les horaires du jeudi. Une sélection de 5 candidates a été faite et deux d'entre elles ont déjà été reçues, mais pour l'instant aucun choix n'est effectué.

### **3) CONVENTION FOURRIERE ANIMAL.2021-02-3**

La convention fourrière prise en 2019 avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise est arrivée à expiration et il faudrait la renouveler. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention quinquennale et propose d'y adhérer avec le choix de l'option B qui comprend la prise en charge dans le village de l'animal. Le prix de l'adhésion est calculé selon le nombre d'habitant du village X 0.800 €, soit pour la commune la somme de 358.41 € pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la convention de la SPA de l'Essuilet et de l'Oise et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour toutes démarches afférentes à sa mise en place.

### **4) ACHAT REMORQUE.2021-02-4**

Afin d'intervenir plus rapidement lors des travaux de déblaiements et autres, il est présenté à l'assemblée un devis pour l'achat d'une remorque.

Le montant du devis de l'établissement PARMENTIER est de 2667 € TTC.

Il est proposé de voir si une offre plus intéressante ne pourrait être faite par les établissements BOUCHEZ à Venette, spécialiste dans la vente de remorque. Toutefois afin de ne pas ralentir le projet d'achat, Monsieur le Maire demande l'acceptation du montant du devis et le choix se portera ensuite, sur le matériel le plus intéressant et le plus approprié au besoin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à la majorité, la proposition de Monsieur le Maire, ils lui donnent tous pouvoirs pour toutes démarches afférentes à cette délibération.

#### **5) PROJET EOLIEN.2021-02-5**

Plusieurs conseillers ont assisté à la réunion d'information concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal ou à proximité.

Résultat : un projet éolien est en cours d'instruction sur le territoire de LA NEUVILLE ROY, il est aussi à l'ordre du jour de leur réunion du Conseil Municipal de ce jour.

Si celui-ci venait à aboutir nous retrouverions des nuisances visuelles sur la commune.

Dans l'exposé et la présentation du projet, il a été avancé que le Maire ne reste pas maître de son territoire puisqu'apparemment, même si le projet est éconduit par les élus locaux, l'installation peut se faire grâce à l'autorisation de Monsieur le Préfet.

Afin d'avoir un projet cohérent pour les deux territoires, il serait bon de se rapprocher de la commune de LA NEUVILLE ROY.

Il est aussi proposé de constituer une équipe de suivi qui resterait informée des différentes actions.

Les membres du Conseil retenus pour la commission sont : Jérémy D'AMBRA, Stéphane GRIMAUX, Michel LAMARRE, Delphine LECOINTE et Marianne PARIGOT.

Toutefois après en avoir délibéré par 8 voix POUR et deux Abstentions, l'assemblée a décidé d'y associer les habitants de la commune. C'est pourquoi, un flyer sera distribué dans le village afin de connaître les personnes qui souhaitent se trouver dans la commission et si un trop grand nombre de personne était intéressé, un tirage au sort serait effectué et trois membres du Conseil laisseraient leur place au sein de la commission.

La diffusion de l'information sera faite par la société ENERTRAG qui propose de faire en complément du porte à porte de façon à répondre à toutes les questions.

Chaque éolienne apporterait annuellement la somme de 8 000 € approximativement.

A l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune, les membres du Conseil Municipal ont voté de la manière suivante :

2.personnes dont Monsieur le Maire, n'ont pas pris part au vote du fait d'éventuels intérêts

4.personnes sont POUR l'installation

4.personnes préfèrent s'abstenir.

#### **6) QUESTIONS DIVERSES.**

**SDIS** : Monsieur MERMOUX rappelle l'importance de sécuriser le village face à l'incendie. Il précise que des aménagements notamment dans la signalisation et la protection des bouches devaient être mis en place et pour l'instant rien n'est régularisé. Il rappelle aussi que le contrôle des hydrants devait être effectué et qu'à ce jour, il n'est pas fait.

Monsieur le Maire précise que suite à la sécheresse de cet été, les restrictions concernant l'utilisation de l'eau viennent d'être levées et qu'il n'était pas possible de procéder au contrôle des hydrants avant. Toutefois, un arrêté a été demandé récemment à la commune afin de réguler la circulation durant les périodes de contrôle et tout devrait être terminé avant la fin du mois de février.

**DECES DANS LE VILLAGE** : il est proposé d'offrir une gerbe de fleurs aux défunts lorsqu'ils sont habitants de la commune. A l'unanimité, le projet est adopté.

**PLANNING DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** : Monsieur le Maire propose de mettre en place un planning pour les réunions du Conseil Municipal.

Pour l'année 2021, les dates retenues sont : 12/4 – 07/06 – 02/08 – 04/10 – 06/12. Toutefois, il est possible que ces dates soient légèrement modifiées compte tenu des sujets sur lesquels l'assemblée doit travailler.

**ECLAIRAGE DE NUIT** : l'assemblée souhaite que l'éclairage public soit coupé la nuit afin de voir l'impact sur la consommation et surtout les vols. Il est donc décidé de faire un essai à partir du 1<sup>er</sup> mars et d'arrêter l'éclairage entre minuit et cinq heures.

**PERSONNES VULNERABLES** : Il est proposé de créer un répertoire avec le nom des personnes âgées et vivant seule. L'assemblée accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 45.